

-2019-03-

L'an deux mille dix-neuf et vingt et un Mai à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 10 Mai 2019.

PRESENTS : : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,
EXCUSES, LABARCHEDE David,
Secrétaire de séance : Mme BORDESOULES Martine

Après lecture, donnée par Valérie DUCASSE, le compte rendu de la réunion du 04 Avril 2019 est adopté par les membres présents à cette séance.

-001- TRAVAUX 2019 :

Accessibilité des bâtiments :

Les entreprises consultées devaient déposer leurs offres avant le Mardi 23 Avril à 10 Heures à la Mairie, seule une entreprise a répondu pour le Lot Electricité, aucune pour le Gros-œuvre, Jérôme LABORDE n'a pas la possibilité de répondre ; Valérie DUCASSE informe que M. DA ROS n'a rien reçu.
L'architecte va se rapprocher d'autres entreprises et M. DA ROS sera contacté.

Chemin des « Mesplereaux » :

Monsieur Le Maire est allé sur place avec deux entreprises : FAUX de Romestaing et MALANDIT de Savignac ; les solutions envisagées ne sont pas identiques notamment au niveau des matériaux employés et de la prise en compte des eaux de ruissellement, point important par rapport aux différentes interventions des riverains.

Les propositions pour une réfection de la partie concernée sont de :

Ent MALANDIT : 10 260.00 H.T.

Ent FAUX : 7 533.00 H.T.

Le Conseil Municipal retient l'offre MALANDIT qui semble plus achevée et mieux répondre aux attentes par rapport à la situation des lieux.

-002- FDAEC 2019 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention du Fonds D'Aide à l'Equipement des Communes doit être déposé avant le 30 Juin. Il propose au Conseil Municipal d'inscrire les travaux de voirie qui viennent d'être décidés et ainsi bénéficier de l'aide du département à hauteur de 8 000.00 €. Le Conseil Municipal décide d'inscrire la réfection du Chemin des « Mesplereaux » au FDAEC pour 2019, le financement complémentaire TTC sera de 4 312.00 €.

003- MODIFICATION BUDGET n° 2.2019 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin de prendre en compte les dotations notifiées après le vote du budget et d'inscrire le programme de « Chemin des Mesplereaux » pour lequel la commune demande le FDAEC 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget Communal comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

Recettes :

Cpte 7411 : Dotation forfaitaire :	+ 1 184.00
Cpte 74121 : Dotation Solidarité Rurale :	+ 6 434.00
Cpte 742 : Dotation élus locaux	+ 3 030.00

Dépenses :

Cpte 023 : Virement à la section d'Investissement :	+ 3 500.00
Cpte 615221 : Bâtiments Publics :	+ 7 148.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Non Affecté

Recettes

Cpte : 021 : Virement de la section de Fonctionnement :	+ 3 500.00
---	------------

Opération n° 48 : Chemin « Mesplereaux » :

Dépenses :

Cpte 231 : Immobilisation en cours +	+ 11 500.00
--------------------------------------	-------------

Recettes

Cpte 132 : Subvention d'Equipement :	+ 8 000.00
--------------------------------------	------------

-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne les actualités au niveau de la communauté de communes.

Lac de La Prade :

Deux ou trois pistes sont à l'étude pour la reprise du restaurant, il devrait ouvrir pour cet été, peut être au mois de juin.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Ecore des réunions avec des ateliers qui sont organisés, cela n'avance pas, on attend le bureau d'études.

Dominique NARBEBURU donne les comptes rendus des réunions des commissions communautaires dont elle est membre.

Transport à la demande :

Elle rappelle que ce service est ouvert aux personnes âgées de plus de 75 ans, mais également à des personnes plus jeunes en situation de handicap ou de recherche d'emploi ou de précarité.

Magali LABARCHEDE demande si une personne de la commune peut en bénéficier pour aller chez le kiné, car elle a des problèmes pour se déplacer, des renseignements seront pris.

Au niveau des transports les aides à domicile peuvent à nouveau amener les bénéficiaires à faire les courses, une contribution financière de 0.36 € du kilomètre est demandée.

Résidence Personnes Agées :

Il est constaté que les personnes arrivent de plus en plus âgées à Résidence et les GIR (Grilles d'évaluation) vont maintenant jusqu'à 4 soit des personnes plus dépendantes. Il convient de parler de Résidence Autonomie et non plus de Résidence pour Personnes Agées.

Il a été mis en place :

- un programme de prévention des risques,
- un plan bleu pour la gestion des crises (intoxication alimentaire, défaillance électrique, etc...) avec des exercices pour les occupants et des formations pour le personnel.
- un accueil pour les familles proposant des hébergements à leurs domiciles (familles d'accueil pour personnes âgées).
- une évaluation interne au fonctionnement de la résidence avec quatre modules d'actions pour évaluer les attentes et les besoins des résidents.

En conclusion : c'est une RPA très active.

La future résidence accueillera 65 personnes au lieu de 48 aujourd'hui. Le montant du loyer sera de l'ordre de 450 €.

Intervention de Valérie DUCASSE :

Aides aux aidants :

Valérie DUCASSE informe le Conseil Municipal que dans le domaine des Personnes âgées qui vivent à domicile, le SIAD (Service Infirmier à Domicile) vient de mettre en place une plate-forme pour l'aide aux aidants avec des professionnels. Elle portera de la documentation en Mairie.

-005- LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

SIVOS DE BAZAS :

Frédéric GASSER donne le compte rendu de la dernière réunion.

Le changement de gestionnaire qui passe du Département à la Région entraîne nombre de modifications :

- Les dates d'inscriptions , leur mise en ligne et la possibilité de pénalités financières en cas de non-respect du calendrier
- Plusieurs délibérations n'ont pas été adoptées car le Syndicat demande des informations complémentaires
- Le poste de la secrétaire risque de ne plus être maintenu faute de moyens et par rapport aux missions que la Région reprend en gestion directe.
- La Présidente Mme COUSTET est en attente d'éléments car la Région n'a pas apporté de réponse à de nombreuses questions.

-006- ELECTIONS EUROPEENNES :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de constituer les tours de permanence pour tenir le bureau de vote des Elections Européennes du Dimanche 26 Mai. Des permanences de 2 heures 30 sont constituées et un récapitulatif sera envoyé à chaque conseiller.

-007- QUESTIONS DIVERSES :

Aménagement du Bourg :

Suite à la dernière réunion et la rencontre du Maire avec les services de Département, Dominique NARBEBURU a apporté des photos de l'aménagement du bourg de Saint-Martin-de-Curton, avec un marquage au sol et la mise en place de jardinières. Plusieurs conseillers donnent leur avis : Jeanny PIZZINATO pense que cela n'est pas judicieux car cela restreint trop la chaussée, Magali LABARCHEDE a connaissance qu'un bac à fleur a déjà été abîmé, elle pense au passage nécessaire aux engins agricoles, Jacques DEMOULE prend l'exemple du carrefour de Casteljaloux où le marquage au sol a changé la donne et convient tout à fait.

SIPHEM :

Monsieur Le Maire fait part au conseil de la venue d'un technicien pour les travaux d'isolation et de chauffage pour le logement et la Mairie. Pour ce qui est de l'isolation, vu l'épaisseur des murs et l'état des fenêtres, pas grand-chose à faire si ce n'est la porte de la Mairie ; Il faut réfléchir au chauffage et il doit faire parvenir des documents. Pour le logement il faut penser aux travaux lors du départ de la locataire et peut-être déplacer la cuisine.

LOCATION SALLE :

Alice TORREGARAY, coiffeuse à domicile, demande à utiliser la salle deux jours par mois, lors de la dernière réunion il avait été décidé d'établir une convention pour une journée. Le Conseil Municipal est favorable, la location sera de 20 € par mois, les journées : un mardi et un jeudi. Il faudra voir pour les états des lieux et le ménage en cas de location de salle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 35.